



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	18

Le mercredi 12 avril 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

DELIBERATION N° 57/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, André IPERT.

OBJET :

Vote des subventions
aux associations

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Thierry GUIDO

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUIDO Thierry, 4^{ème} Adjoint.

Après avoir rappelé les critères retenus pour l'attribution de subventions aux Associations, soit :

- Présentation d'une demande par écrit,
- Présentation du bilan financier de l'exercice écoulé, certifié sincère et véritable par le Président ou le Trésorier des Associations,
- Présentation des activités des Associations et de leur intérêt pour la vie locale,

Monsieur GUIDO, conformément aux propositions formulées par la commission « Vie Locale », propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux Associations suivantes :

AR Prefecture

006-210600235-20230412-2023_111-DE
Reçu le 14/04/2023

A CRUELLA	700,00 €	16 pour 2 ne participent pas au vote (M. OLHARAN et M. FRECOURT)
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX BREIL SUR ROYA	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMIS DE LA MUSIQUE ANCIENNE	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMIS DE PIENE	150,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMIS DU RAIL	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
ANIMAUX DE LA ROYA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
APE	2 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
ASSOCIATION DU VALLON DE BREI - LIBRE	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
A STACADA	10 000,00 €	16 pour 2 ne participent pas au vote (M. BRAUN / M. FRECOURT)
A TELA BRIENCA	1 500,00 €	16 pour 1 contre (M. TAYLOR)
BIBLIOTHEQUE RURALE	1 400,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (Mme SAUVE)
BREIL ATHLETIC CLUB	700,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (M. ROSSI)
BREIL RACING TEAM	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL AGANDON CRABARESSA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DU MONT	500,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (M. BRAUN)
CLEA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CLUB DE L'OLIVIER	900,00 €	Approuvé à l'unanimité
COFAAC Foire agricole	1 000,00 €	16 pour 2 ne participent pas au vote (Mme WALKOWIAK / M. BOUERI)
COMITE DES FETES DE BREIL	5 000,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (Mme BOETTI)
COMITE DES FETES DE LIBRE	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
CUMA	2 500,00 €	17 pour (M. REY ne participe pas au vote)
ECHO DU LAC MAJORETTE – TWIRLING	2 700,00 €	Approuvé à l'unanimité
ECO MUSEE	1 000,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (M. BRAUN)
EMBRAYAGE A PAILLETES	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité

FELIX FELIS	0,00 €	Approuvé à l'unanimité
FIL EN AIGUILLE	500,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (Mme SAUVE)
GRAINES DE VIE	900,00 €	Approuvé à l'unanimité
HANDBALL	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
MISSION TREKKEURS	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
PATRAQUE DE LA ROYA	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
REMONTONS LA ROYA	800,00 €	16 pour 2 ne participent pas au vote (M. GUIDO et M. BRAUN)
SOLEIL ROYAL	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
TERRE CYAN	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
THEATRE MORPHOSE	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
TITRE PROVISoire	5 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
TOM RALLYE	0,00 €	Approuvé à l'unanimité
UNIVERSITE POPULAIRE	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
VEILLEURS DE VIE	900,00 €	17 pour (M. FRECOURT ne participe pas au vote)
OMNISPORT VELO CLUB DE BREIL – Toutes sections	6 000,00 €	Approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote pour chaque association,

ADOpte les propositions de subvention présentées par **Monsieur le Maire**,

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits dans le budget primitif 2023, Article 6574.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN